

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 novembre 2012

CP 12/11-37

L'an deux mil douze, le 26 novembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :**

1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES

3) AMENAGEMENT DE MAIRIE

4) CONSTRUCTION DE MAIRIE

COMMUNES DE

1) BOULOC, CAZES-MONDENARD, GOLFECH,

LAVIT DE LOMAGNE, MONBEQUI, MONTPEZAT DE QUERCY,

NEGREPELISSE, ORGUEIL, SAINT AIGNAN, SAINT BEAUZEIL,

SAINT PROJET, VERDUN SUR GARONNE ET COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE

2) BRESSOLS ET CAZES-MONDENARD

3) DIEUPENTALE, GIMAT, LE CAUSE ET LOZE

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes en matière de bâtiments communaux, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour les travaux de réparations suivants :

1) Grosses réparations, effectuées sur tout bâtiment appartenant au domaine public communal, à l'exclusion des constructions neuves, des adjonctions à des bâtiments existants et des travaux de strict entretien.

- 2) Accès des lieux publics aux handicapés, (à l'exclusion de la voirie).
- 3) Aménagement ou extension de mairies, pour les grosses réparations, les travaux d'agrandissement.
- 4) Construction de mairie.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

1) **GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 € HT** et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches, sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention varient de 12 à 36% selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50% si la population communale est inférieure à 300 habitants, et de 30% si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

2) **ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPEES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **17 500 € HT** et peut être portée à **35 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont identiques à ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations.

3) **AMENAGEMENT EXTENSION DE MAIRIES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €** et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont :

- pour l'aménagement de mairies : ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations,

- pour l'extension de mairies :

30% pour les communes de moins de 2000 habitants

15% pour les communes de 2000 à 5000 habitants

4) **CONSTRUCTION DE MAIRIES** :

La dépense subventionnable est plafonnée à **53 360 € HT**, honoraires inclus.

Les taux de subvention sont :

- 30% pour les communes de moins de 2000 habitants

- 15% pour les communes comprises entre 2000 et 5000 habitants

III - DEMANDES PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204142 – sous fonction 74.

Autorisation de programme 2012	980 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	637 210 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	145 904 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour.....	783 114 €
Disponible	196 886 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 145 904 € :

1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION- NABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) BOULOC Travaux de rénovation de la salle des fêtes (menuiseries) <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 8 octobre 2012.	13 300	13 300 €	-	45%	<u>5 985 €</u>
2) BOULOC Travaux de rénovation au local des associations (électricité, plomberie et crépi) <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 4 octobre 2012.	10 415	10 415 €	-	45%	<u>4 686 €</u>

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
3) LAVIT DE LOMAGNE Travaux de mise aux normes de sécurité des bâtiments communaux (halle des sports, mairie, espace socio-culturel)	59 677	15 500 €	44 177 €	18%	<u>2 790 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 4 octobre 2012. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2013.					
4) ORGUEIL Réfection de la toiture et mise en conformité d'un bâtiment communal situé 303 Grand' rue	33 502	15 500 €	18 002 €	24%	<u>3 720 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 27 juin 2012. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2013.					
5) SAINT AIGNAN Mise en conformité du clocher et électrification des cloches de l'église St Jean-Baptiste	9 820	9 820 €	-	31,20%	<u>3 063 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 1er octobre 2012.					
6) SAINT BEAUZEIL Rénovation des façades de l'église de Souillas	36 600	15 500 €	21 100 €	45%	<u>6 975 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2013.					

2^{EMES} TRANCHES

COMMUNE/OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
7) C.C. DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE Réfection de la toiture de l'établissement « Les P'tits Loups » à Beaumont de Lomagne (multi-accueil GMA)	50 000	15 500 €	12%	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 26 août 2011 qui a accordé à la communauté de communes : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.				
8) MONTPEZAT DE QUERCY Restauration de la toiture de l'église Saint Laurent	47 606	15 500 €	12%	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 26 mars 2012 qui a accordé à la commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.				
9) NEGREPELISSE Réfection de la couverture et ravalement des façades de la maison de quartier	50 641	15 500 €	12%	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 22 juin 2009 qui a accordé à la commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.				

COMMUNE/OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
10) SAINT PROJET Travaux de restauration de l'ensemble des vitraux de l'église BCTR/ACO00464	28 488	12 988 €	45%	<u>5 844 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 26 août 2011 qui a accordé à la commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 9 592 € HT augmentée à 12 988 € HT compte tenu des travaux complémentaires d'un montant de 3 396 € engagés par la commune en cours d'opération.				
11) VERDUN SUR GARONNE Travaux d'aménagement d'un wc public BCTR/ACO00488	25 000	9 500 €	12%	<u>1 140 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 28 novembre 2011 qui a accordé à la commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 9 500 € HT.				

2) ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPEES

2^{EME} TRANCHE

COMMUNE - OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
12) BRESSOLS Travaux d'accessibilité de l'hôtel de ville aux personnes à mobilité réduite	28 554	11 054 €	12%	<u>1 326 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 26 mars 2012 qui a accordé à la commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 17 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 11 054 € HT.				

3) AMENAGEMENT ET EXTENSION DE MAIRIES

nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
13) GIMAT Travaux au bureau du secrétariat de mairie	4 483	4 483 €	-	45%	<u>2 017 €</u>
14) LE CAUSE Travaux de rénovation à la mairie (isolation, toiture, menuiseries, rénovation intérieure) MAIA/ACO00452	38 222	15 500 €	22 722 €	54%	<u>8 370 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 6 août 2012. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2013.					

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
15) LOZE Travaux de rénovation de la mairie (menuiseries extérieures)	23 916	15 500 €	8 416 €	54%	<u>8 370 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 4 octobre 2012. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 8 416 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2013.					

nouvelles demandes présentées dans le cadre d'une convention territoriale

COMMUNE - OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE EN € HT	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
16) CAZES-MONDENARD Grosses réparations extérieures d'un bâtiment communal (L'âtre). (façades, menuiseries)	31 326	31 000 €	18%	<u>5 580 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 18 octobre 2012. Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne – Année 2012/Phase 1, validée en Commission Permanente du 29 octobre 2012.				
17) GOLFECH Rénovation d'un logement communal situé 16 place de la liberté	198 098	198 098 €	12%	<u>23 771 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne – Année 2012/Phase 1, validée en Commission Permanente du 29 octobre 2012.				
18) MONBEQUI Réfection des enduits extérieurs de l'église et reprise des linteaux de la chapelle	8 297	8 297	36%	<u>2 987 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 22 août 2012. Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Montalbanais – Année 2012/Phase 1, validée en Commission Permanente du 29 octobre 2012.				
19) CAZES-MONDENARD Mise aux normes d'accessibilité handicapés d'un bâtiment communal (L'âtre)	47 595	35 000	18%	<u>6 300 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 18 octobre 2012. Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne – Année 2012/Phase 1, validée en Commission Permanente du 29 octobre 2012.				
20) DIEUPENTALE Réhabilitation du bâtiment Clos Saint Daniel en mairie	513 370	513 370	Forfait	<u>47 400 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Montalbanais – Année 2012/Phase 1, validée en Commission Permanente du 29 octobre 2012.				

TOTAL.....145 904 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,